

Objet : Composition du CHS-CT (Mise à jour n°18)

Lieu et date : CAEN, le 10 avril 2017

COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le Directeur

Vu le Code du travail, 4^{ème} partie, livre VI, Titre 1^{er}, chapitre V, et plus particulièrement l'article R 4615-7

Vu les résultats des élections au Comité Technique d'Etablissement en date du 04 décembre 2014, conformément aux nouvelles règles de représentativité syndicale résultant de la loi n° 2012-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social,

Vu la décision du Directeur en date du 03 novembre 2016,

Vu la lettre du syndicat SUD du 11 octobre 2016,

Vu le message de l'Inspection du travail en date du 10 avril 2015,

Vu la lettre du syndicat CFDT du 27 octobre 2016,

Vu la lettre du syndicat CGT du 03 novembre 2016,

DECIDE

Article 1^{er} : la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen est arrêtée ainsi qu'il suit :

1-1 : Le Directeur ou son représentant, Président :

- Jean-Yves BLANDEL

1-2 : Représentants du personnel (R 4615-9)

→ **Personnels non médecins, non pharmaciens et non odontologistes**

| TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|----------------------|--------------------------|
| M. Jean-Yves LEPLEUX | Mme Gaëlle LECOCCQ |
| M. Pierrick TRIDEAU | Mme Isabelle DE OLIVEIRA |
| Mme Karine LASSERRE | Mme Gaëlle GUILLET |
| M. Florent ROGER | M. Cyril DEVIC |
| Mme Brigitte BERNARD | Mme Catherine DESLANDES |
| M. Cédric LESENEY | Mme Virginie BARRE |

→ **Personnels médecins, pharmaciens et odontologistes**

- Mme le Docteur Valérie AUCLAIR, désignée par la Commission Médicale d'Établissement dans sa séance du 17 décembre 2015

ARTICLE 2 : Assistant à titre consultatif au titre de l'article R4615-12

- **M. le Docteur Patrick CEINTRE**, médecin de santé au travail, ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire du service de santé au travail
- **M. Fabrice LANGUMIER**, Directeur adjoint chargé des affaires financières, des systèmes d'information et de la logistique ou son représentant
- M. Philippe CHARATRE, Directeur des services techniques
- M. Jean-Emmanuel DION, Directeur des soins, coordonnateur général des soins

ARTICLE 3 : Assistant au titre de l'article L4614.11

- Mme Pépita MARTIN, Inspectrice du Travail

ARTICLE 4 : Assistant au titre de l'article R4614-3

- M. MARIE, Représentant de la CARSAT

ARTICLE 5 : Assiste au titre de l'article R 4614-2 :

- Mme Kirsten MEUNIER, personne compétente pour la protection et la prévention des risques professionnels

ARTICLE 6 : Sont invités à titre permanent

- Mme Pascale THEZELAIS, Directrice adjointe chargée des Usagers, de la Qualité et de la Coopération, suppléante du Président
- M. Nicolas VILAIN, Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines

ARTICLE 7 : Peut être invitée selon l'ordre du jour des séances toute personne dont la compétence permet de rapporter les expertises en fonction de son domaine, et notamment :

- Mme Rachel BREHAM, Coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins
- Mme Claire JUCHAULT, Coordonnateur de la gestion des risques non associés aux soins
- Mme Céline VAUDORE, Cadre de santé, équipe opérationnelle d'hygiène

ARTICLE 8 : La décision précédente en date du 03 novembre 2016 est annulée.

ARTICLE 9 : Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision.

Destinataires : Membres du CHSCT

Le Directeur,

J.Y. BLANDEL

